



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 21 MAI 2024 À 17 H**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue au Café culture du Centre culturel le **mardi 21 mai 2024** à compter de 17 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent:

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Sont absents :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 17 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et au directeur général et greffier.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2024-05-142

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Événement sportif septembre 2024 – LHJMQ Océanic – Autoriser le maire et le directeur général à signer les documents requis pour la tenue de l'événement
5. Adoption du règlement d'emprunt 2024-541 décrétant une dépense et un emprunt de **3.6 M\$** Réfection des conduites d'un tronçon sur la 3^e avenue Ouest (660 m) et la 6^e avenue Est (26 m) dans le cadre de la TECQ 2019-2024
6. PRIMEAU 2023 - volet 2
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-05-143

4. ÉVÈNEMENT SPORTIF SEPTEMBRE 2024 – LHJMQ - AUTORISER LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER LES DOCUMENTS REQUIS POUR LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a manifesté son intérêt auprès de l'organisation de l'équipe d'hockey de la LHJMQ, l'Océanic de Rimouski, à tenir au moins un match d'exhibition;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'une entente a été présenté par les 2 Clubs de Hockey à la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un tel événement relève du service des sports et loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS** que le maire Marc Loisel, le directeur général Daniel Langlois et le directeur du service des sports et loisirs Christian Bourque soient autorisés à signer l'entente entre la ville de Paspébiac et le club de Hockey de l'Océanic de Rimouski et le Club de Hockey les Saguenéens de Chicoutimi pour la tenue de match le vendredi 6 et samedi 7 septembre 2024.

2024-05-144

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-541 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3.6 M\$ RÉFECTION DES CONDUITES D'UN TRONÇON SUR LA 3^E AVENUE OUEST (660 M) ET LA 6^E AVENUE EST (26 M) DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement **2024-541** a dûment été donné lors de la séance du 13 mai 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement **2024-541** a été déposé le 13 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'ADOPTER le règlement 2024-541 décrétant une dépense et un emprunt de 3 600 000 \$ - Réfection des conduites d'un tronçon sur la 3^e avenue Ouest (660 m) et la 6^e avenue Est (26 m) dans le cadre de la TECQ 2019-2024 et du programme d'aide financière PRIMEAU 2023-volet 2.

2024-05-145

6. PRIMEAU 2023 - VOLET 2

ATTENDU QUE :

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

- la Municipalité s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;
- la Municipalité s’engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- la Municipalité s’engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière au programme PRIMEAU 2023.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la séance soit levée. Il est 17 h 45.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général/greffier

2024-05-146